



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2018-157

PUBLIÉ LE 14 JUIN 2018

Sommaire

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-06-12-002 - Arrêté 2018-010-SDSDU portant agrément régional des associations et unions d'associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique (2 pages)

Page 3

R32-2018-06-12-003 - Arrêté 2018-011-SDSDU portant renouvellement d'agrément régional des associations et unions d'associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique (2 pages)

Page 6

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-06-12-002

Arrêté 2018-010-SDSDU portant agrément régional des
associations et unions d'associations représentant les
usagers dans les instances hospitalières ou de santé

*Agrément régional de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) du
Pas-de-Calais*

**ARRETE N°2018-010 SDDU PORTANT AGREMENT REGIONAL DES ASSOCIATIONS ET UNIONS D'ASSOCIATIONS
REPRESENTANT LES USAGERS DANS LES INSTANCES HOSPITALIERES OU DE SANTE PUBLIQUE**

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1114-1 et R.1114-1 à R.1114-16 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Monique Ricomes en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (ARS) ;

Vu la décision du 9 avril 2018 portant délégations de signature de la directrice générale de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu la demande d'agrément déposée par l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) du Pas-de-Calais le 19 octobre 2015 ;

Vu l'avis conforme de la Commission nationale d'agrément réunie le 20 mars 2018 ;

ARRETE

Article 1 – Est agréée au niveau régional pour représenter les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique, pour une durée de cinq ans, à compter de la date du présent arrêté :

**L'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) du Pas-de-Calais
dont le siège social est situé au
16, boulevard Carnot - 62000 ARRAS**

Article 2 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 3 – Le présent arrêté sera notifié à l'UDAF du Pas-de-Calais.

Article 4 – La directrice de la stratégie et des territoires de l'ARS Hauts-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 12 juin 2018

*Pour la directrice générale et par délégation,
La directrice de la stratégie et des territoires*



Laurence CADO

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-06-12-003

Arrêté 2018-011-SDSDU portant renouvellement
d'agrément régional des associations et unions
d'associations représentant les usagers dans les instances
hospitalières ou de santé publique

Renouvellement de l'agrément régional de l'Union Fédérale des Consommateurs (UFC) – Que Choisir Hauts-de-France

**ARRETE N°2018-011 SDSDU PORTANT RENOUVELLEMENT AGREMENT REGIONAL DES ASSOCIATIONS ET UNIONS
D'ASSOCIATIONS REPRESENTANT LES USAGERS DANS LES INSTANCES HOSPITALIERES OU DE SANTE PUBLIQUE**

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1114-1 et R.1114-1 à R.1114-16 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Monique Ricomes en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (ARS) ;

Vu la décision du 9 avril 2018 portant délégations de signature de la directrice générale de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu la demande de renouvellement d'agrément déposée par l'Union Fédérale des Consommateurs (UFC) – Que Choisir Hauts-de-France le 25 octobre 2017 ;

Vu l'avis conforme de la Commission nationale d'agrément réunie le 20 mars 2018 ;

ARRETE

Article 1 – Est renouvelé, pour une durée de cinq ans, à compter de la date du présent arrêté, l'agrément régional permettant de représenter les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique, de l'association suivante :

**L'Union Fédérale des Consommateurs (UFC) – Que Choisir Hauts-de-France
dont le siège social est situé au
54 rue Jacquemars Giélée - 59000 LILLE**

Article 2 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 3 – Le présent arrêté sera notifié à l'UFC – Que Choisir Hauts-de-France.

Article 4 – La directrice de la stratégie et des territoires de l'ARS Hauts-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 12 juin 2018

*Pour la directrice générale et par délégation,
La directrice de la stratégie et des territoires*

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. CADO', written in a cursive style.

Laurence CADO